

**ARRETE n° 2023_057
PORTANT ÉTABLISSEMENT
DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
EN MATIÈRE DE PROMOTION INTERNE**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 048-284800026-20230627-2023_057-AR



Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L523-1, L523 à L523-6 ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu les avis du Comité Social Territorial du 13 avril 2023 et du 10 mai 2023 relatifs au projet de lignes directrices de gestion en matière de promotion interne proposé par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère suite à des réunions de travail de dialogue social ;
Vu la procédure de consultation des collectivités territoriales et établissements publics locaux comptant moins de 50 agents effectuée conformément à l'article 14 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 et en l'absence de réponses à la consultation ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne sont arrêtées conformément au document annexé au présent arrêté.

Ces lignes directrices de gestion déterminent les critères de la promotion interne en vue de l'établissement des listes d'aptitude établies au titre de l'article L523-1 du Code Général de la Fonction Publique pour :

- Les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère ;
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère.

ARTICLE 2 : Les lignes directrices de gestion prennent effet au 27 juin 2023 et sont établies jusqu'au 31 décembre 2026. Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la procédure prévue à l'article 16 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du département de la Lozère
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion
- publié sur le site internet du Centre de Gestion

Fait à Mende, le 26 juin 2023

Le Président



Laurent SUAU

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ANNEXE A L'ARRETE N°2023_057

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
EN MATIERE DE
PROMOTION INTERNE

Concernant la promotion interne il est rappelé que les Commissions Administratives Paritaires ne sont plus consultées avant l'établissement de la liste d'aptitude par le Président du Centre de Gestion depuis 2021.

Historiquement et régulièrement validés en CAP (jusqu'au 19/02/2019) les critères de promotion interne ont été convertis en lignes directrices de gestion pour 2021 et 2022 par arrêté du Président du Centre de Gestion du 2021_023 du 09/02/2021. Cette décision du Président a encore une fois été établie dans le cadre du dialogue social (réunion de travail du 7 septembre 2020 avec les représentants du personnel en Commission Administrative Paritaire et/ou en Comité Technique), d'un avis du Comité Technique en date du 01 octobre 2020 et de la procédure de consultation des collectivités territoriales et établissements publics locaux comptant moins de 50 agents effectuée conformément à l'article 14 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Dans le cadre du renouvellement de ces lignes directrices de gestion à partir 2023 le Président du centre de gestion a souhaité associer une nouvelle fois les représentants des organisations syndicales et une réunion de travail a été organisée le 21 mars 2023. Il y a été fait rappel des différentes constructions historiques dans le cadre du dialogue social pour des critères objectifs et sains à retenir pour la promotion interne.

Dans un esprit de continuité et de transparence il a été proposé après quelques amendements que les derniers critères validés soient présentés comme indications pour les lignes directrices de gestion de la promotion interne par le Président du Centre de gestion.

En outre, le Président s'engage à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, en toute transparence, dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés.

Concernant la procédure d'élaboration de lignes directrices de gestion, le Président du centre de gestion, transmettra, après avis du comité social territorial placé auprès du centre de gestion, un projet de lignes directrices de gestion aux collectivités et établissements obligatoirement affiliés qui emploient plus de 50 agents. Leurs comités sociaux territoriaux donneront alors leur avis au président du centre de gestion ou, à défaut de transmission d'avis dans le délai imparti, ils seront réputés avoir émis un avis favorable. A l'issue de cette consultation, le président du centre de gestion arrêtera les lignes directrices de gestion de promotion interne sans préjudice de son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des circonstances, ou d'un motif d'intérêt général.

I - Promotion interne vers la catégorie A

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 048-284800026-20230627-2023_057-AR



RECAPITULATIF

CRITERES	BAREME
	/72 ou /76
ANCIENNETE ET AGE AGENT	/4
PROPOSITION COLLECTIVITE	/3
MISSIONS EXERCEES/EVALUATION	/29 (agent cat.B) ou /33 (secrétaire mairie cat.A)
CARRIERE	/7
EPERIENCE HORS FP	/5
INDICES DE MOTIVATION	/6
DETENTION DE L'EXAMEN DE PROMOTION INTERNE	/12
FORMATIONS	/6

Le Président s'engage à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, en toute transparence, dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés.

CRITERES	NOMBRE POINTS	PONDERATION
1 - ANCIENNETE ET AGE AGENT : 4 points		
Age	/ 1	<50ans = 0pt, >ou égal à 50ans = 1pt
Ancienneté statutaire Fonction Publique	/ 3	<10 ans = 0pt, 10 à 19 ans = 1pt, 20 à 29 ans = 2pts, > ou égal à 30 ans = 3pts
2 - PROPOSITION COLLECTIVITE : 3 points		
Classement par la collectivité	/ 2	1er proposé ou seul collectivité = 2pts, à partir du 2ème = 0pt
Propositions années antérieures même PI	/ 1	déjà proposé = 1pt, jamais proposé = 0pt
3 - MISSIONS EXERCEES / EVALUATION : 29 points (ou 33 points pour les secrétaires de mairie déjà en cat.A)		
Evaluation (fiche entretien)	/ 17 (cat.B) / 21 (cat.A)	Voir critères d'appréciation de l'entretien professionnel pages suivantes
Encadrement (positionnement de l'agent-organigramme)	/ 4	0 agent encadré=0 pt, 1 ou 2 = 1pt, 3 à 5 = 2 points, 6 à 10 = 3 pts, 11 ou plus = 4pts
Fonctions (fiche de poste - organigramme)	/ 8	Responsabilité décisionnelle = 8 pts, Conduite de projet = 6 points, Technicité particulière, polyvalence ou aide à la décision = 4 pts, autres fonctions = 2 pts
4 - CARRIERE : 7 points		
Accès à la FPT	/ 3	accès direct : 0 pt, intégration ou examen : 1 pt, concours : 3 pts
Accès dernier cadre d'emplois	/ 3	PI au choix : 0pt, PI examen : 1pt, concours : 3 pts
Avancement de grade cadre emploi	/ 1	au choix : 0pt, avec examen : 1pt
5 - EXPERIENCE PROFESSOINNELLE HORS F.P. : 5 points		
Exercice dans le privé cat.A (Professions selon arrêtés ministériels *)	/ 4	2 ans et < à 6 ans = 2pts ; 6 ans et < à 10 ans =3 pts ; >ou égal à 10 ans =4pts
Exercice fonctions autres	/ 1	<à 10ans=0pt >ou égal à 10ans=1pt
6 – INDICES DE MOTIVATION : 6 points		
prépa concours examen du grade PI (sur 3 ans)	/ 2	OUI = 2 pts, NON = 0pt
concours du grade PI	/ 2	NON = 0pt, non-admissible = 1pt, admissible = 2pts
mobilités internes	/ 1	OUI = 1 pt, NON = 0pt
mobilités externes	/ 1	OUI = 1 pt, NON = 0pt
7 - détention de l'examen de PI : 12 points		
Titulaire de l'examen professionnel	/12	OUI = 12 pts, NON ou sans objet = 0pt
8 - FORMATIONS : 6 points		
formations professionnalisantes (sur 5 ans)	/ 5	0j ou 1j = 0pt, 2j = 1pt, 3 à 4j=2pts, 5 à 6j = 3pts, 7 à 10j = 4pts, 11j ou + = 5 pts
formations personnelles (sur 5 ans)	/ 1	0j = 0pt, 1 à 5j = 0,5pt, > à 5j = 1pt

* références des arrêtés ministériels :

- du 10 août 2007 pour la promotion interne vers attaché territorial...
- du 22 août 2008 pour la promotion interne vers ingénieur territorial
- du 5 mars 2009 (art.3) pour la promotion interne vers attaché de conservation du patrimoine
- du 5 mars 2009 (art.2) pour la promotion interne vers bibliothécaire
- du 5 mars 2009 (art.1) pour la promotion interne vers conservateur de bibliothèques
- du 10 mars 2008 pour la promotion interne vers conservateur du patrimoine

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 048-284800026-20230627-2023_057-AR



Rappels des critères d'appréciation lors de l'entretien annuel d'évaluation professionnelle

Pour les agents
originaires
du grade
de secrétaire de mairie
(catégorie A)

CATEGORIE A		
Critères	Nature des critères	Niveau d'appréciations
3 points Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs	Objectifs individuels (1)	(1) (2) (3) Atteint (1 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Objectifs de la collectivité / service (2)	Partiellement atteint (0.5 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non atteint (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Force de proposition et stratégies d'organisation / négociation (3)	
8 points Compétences techniques et professionnelles	Maîtrise de l'environnement politique, juridique et professionnel (1)	Dépasse les attentes (4 points) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Conforme aux attentes (2 points) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Mise en œuvre des décisions de la conduite de l'action publique (2)	A Améliorer (1point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Sans Objet (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6 points Qualités relationnelles	Capacité à se positionner (élu / agents) (1)	(1) (2) (3) Dépasse les attentes (2 points) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Conforme aux attentes (1 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Capacité et esprit d'ouverture à l'innovation et au changement (2)	A Améliorer (0.5 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Sans Objet (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Respect des valeurs du service public (3)	
4 points Capacité d'encadrement et ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Aptitude au management (1)	(1) (2) Dépasse les attentes <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Conforme aux attentes (1 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Aptitude à la prise de décision (2)	A Améliorer (0.5 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non Satisfaisant (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Sans Objet (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

CATEGORIE B

Critères	Nature des critères	Niveau d'appréciations				
3 points Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs	Objectifs individuels (1)	Atteint	(1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sens de l'analyse et de la conduite du projet (2)	Non atteint	(0 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Implication dans l'organisation collective du travail (3)					
4 points Compétences techniques et professionnelles	Connaissance de l'environnement professionnel (1)	Dépasse les attentes	(2 points)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maîtrise et développement des compétences (2)	Conforme aux attentes	(1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		A Améliorer	(0.5 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non Satisfaisant	(0 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Sans Objet	(0 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4 points Qualités relationnelles et manière de servir	Aptitude à favoriser les relations hiérarchiques (1)	Dépasse les attentes	(2 points)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Respect des valeurs du service public (2)	Conforme aux attentes	(1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		A Améliorer	(0.5 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Non Satisfaisant	(0 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Sans Objet	(0 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6 points Capacité d'encadrement et ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Aptitude à manager (1)	Dépasse les attentes	(2 points)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect et mise en œuvre des décisions de conduite de l'action publique (2)	Conforme aux attentes	(1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		A Améliorer	(0.5 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Non Satisfaisant	(0 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Sans Objet	(0 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Potentiel à mobiliser de nouvelles compétences (3)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les agents
originaires de la catégorie B

II - Promotion interne vers la catégorie B

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 048-284800026-20230627-2023_057-AR



RECAPITULATIF

CRITERES	BAREME
	/ 102
ANCIENNETE ET AGE AGENT	/ 5
PROPOSITION COLLECTIVITE	/ 3
MISSIONS EXERCEES/EVALUATION	/ 53
CARRIERE	/ 8
EPERIENCE HORS FP	/ 5
INDICES DE MOTIVATION	/ 7
DETENTION DE L'EXAMEN DE PROMOTION INTERNE	/ 15
FORMATIONS	/ 6

Le Président s'engage à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, en toute transparence, dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés

CRITERES	NBRE POINTS	PONDERATION
1 - ANCIENNETE ET AGE AGENT : 5 points		
Age	/ 2	<50ans = 0pt, >ou égal à 50ans = 2pts
Ancienneté statutaire Fonction Publique	/ 3	<10 ans = 0pt, 10 à 19 ans = 1pt, 20 à 29 ans = 2pts, > ou égal à 30 ans = 3pts
2 - PROPOSITION COLLECTIVITE : 3 points		
Classement par la collectivité	/ 2	1er proposé ou seul collectivité = 2pts, à partir du 2ème = 0pt
Propositions années antérieures même PI	/ 1	déjà proposé = 1pt, jamais proposé = 0pt
3 - MISSIONS EXERCEES / EVALUATION : 53 points		
Evaluation (fiche entretien)	/ 21	Voir critères d'appréciation de l'entretien professionnel page suivante
Encadrement (positionnement de l'agent-organigramme)	/ 16	0 agent encadré=0 pt, 1 ou 2 =4pts, 3 à 5 = 6 pts, 6 à 10 = 8 pts, 11 à 19 = 12 pts, 20 ou plus = 16pts
Fonctions (fiche de poste - organigramme)	/ 16	Responsabilité décisionnelle 16 pts, Technicité particulière ou aide à la décision = 10 pts, Polyvalence = 6 pts, autres fonctions = 4 points
4 - CARRIERE : 8 points		
Accès à la FPT	/ 3	accès direct : 0 pt, intégration ou examen : 1 pt, concours : 3 pts
Accès dernier cadre d'emplois	/ 4	PI au choix : 0 pt, PI examen : 2 pts, concours : 4 pts
Avancement de grade cadre emploi	/ 1	au choix : 0pt, avec examen : 1pt
5 – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE HORS FP : 5 points		
Exercice dans le privé (cat B) = métier pris en compte selon arrêté du 10/04/2007	/ 4	2 ans et < à 6 ans = 2pts ; 6 ans et < à 10 ans =3 pts ; >ou égal à 10 ans =4pts
Exercice autre fonctions	/ 1	<à10ans=0pt >ou égal à 10ans=1pt
6 – INDICES DE MOTIVATION : 7 points		
prépa concours examen du grade PI (3 ans)	/ 2	OUI = 2 pts, NON = 0 pt
concours du grade PI	/ 3	NON = 0 pt, non-admissible = 1 pt, admissible = 3 pts
mobilités internes	/ 1	OUI = 1 pt, NON = 0 pt
mobilités externes	/ 1	OUI = 1 pt, NON = 0 pt
7 - détention de l'examen de PI : 15 points		
	/15	OUI = 15 pts, NON ou sans objet = 0pt
8 - FORMATIONS : 6 points		
formations professionnalisantes (sur 5 ans)	/ 5	0 ou 1 j = 0pt, 2j = 1pt, 3 à 5j=3pts, 6 à 10j = 4pts, 11j ou + = 5 pts
formations personnelles (sur 5 ans)	/ 1	0j = 0pt, 1 à 5j = 0,5pt, > à 5j = 1pt

Rappels des critères d'appréciation lors de l'entretien annuel d'évaluation professionnelle

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27/06/2023

ID : 048-284800026-20230627-2023_057-AR



Critères d'appréciation de l'entretien professionnel		
CATEGORIE C		
Critères	Nature des critères	Niveau d'appréciations
3 points Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs	Objectifs individuels (1)	(1) (2) (3)
	Fiabilité - Adaptabilité - Polyvalence - Disponibilité (2)	Atteint (1 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Respect de l'organisation collective du travail (3)	Partiellement atteint (0.5 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Non atteint (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6 points Compétences techniques et professionnelles	Initiative et réactivité (1)	(1) (2) (3)
	Connaissance et application des directives, règles et procédures (2)	Dépasse les attentes (2 points) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Conforme aux attentes (1 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		A Améliorer (0.5 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Maîtrise des compétences techniques (3)	Non Satisfaisant (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
6 points Qualités relationnelles et manière de servir	Autonomie et Sens du travail en équipe (1)	Sans Objet (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		(1) (2) (3)
	Dépasse les attentes (2 points) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Relation avec la hiérarchie et les élus (2)	Conforme aux attentes (1 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Respect des valeurs du service public (3)	A Améliorer (0.5 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Non Satisfaisant (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
6 points Capacité d'encadrement et ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Informier et communiquer (1)	Sans Objet (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		(1) (2) (3)
	Dépasse les attentes (2 points) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Faire appliquer les décisions (2)	Conforme aux attentes (1 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Aptitude à coordonner et évaluer (3)	A Améliorer (0.5 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Non Satisfaisant (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
		Sans Objet (0 point) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

III - Promotion interne au sein de la catégorie C (si besoin)

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le 27/06/2023
ID : 048-284800026-20230627-2023_057-AR



RECAPITULATIF

CRITERES	BAREME
	/ 65
ANCIENNETE ET AGE AGENT	/ 4
PROPOSITION COLLECTIVITE	/ 5
MISSIONS EXERCEES/EVALUATION	/ 33
CARRIERE	/ 6
EPERIENCE HORS FP	/ 4
INDICES DE MOTIVATION	/ 6
FORMATIONS	/ 7

Le Président s'engage à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, en toute transparence, dans les procédures de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés

CRITERES	NBRE POINTS	PONDERATION
1 - ANCIENNETE ET AGE AGENT : 4 points		
Age	/ 1	<50ans = 0pt, >ou égal à 50ans = 1pt
Ancienneté statutaire Fonction Publique	/ 3	<10 ans = 1pt, 10 à 20 ans = 2pts, > ou égal à 21 ans = 3pts
2 - PROPOSITION COLLECTIVITE : 5 points		
Classement par la collectivité	/ 2	1er proposé ou seul collectivité = 2pts, à partir du 2ème = 0pt
Propositions années antérieures même PI	/ 3	déjà proposé = 3 pts, jamais proposé = 0pt
3 - MISSIONS EXERCEES / EVALUATION : 33 points		
Evaluation (fiche entretien)	/ 21	Voir critères d'appréciation de l'entretien professionnel page 4
Encadrement (positionnement de l'agent-organigramme)	/ 6	0 agent encadré=0 pt, 1 ou 2 = 2 pts, 3 à 5 = 3 pts, 6 à 10 = 4 pts, 11 ou plus = 6 pts
Fonctions (fiche de poste - organigramme)	/ 6	Responsabilité décisionnelle 6 pts, Technicité particulière ou aide à la décision = 4 pts, polyvalence = 3 points, autres fonctions = 1 pt
4 - CARRIERE : 6 points		
Accès à la FPT	/ 4	accès direct : 1 pt, intégration ou examen : 2 pts, concours : 4 pts
Avancement de grade cadre emploi	/ 2	au choix : 0pt, avec examen : 2 pts
5 – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE HORS FP : 4 points		
Expérience dans le privé	/ 4	2 ans et < à 6 ans = 1pt ; 6 ans et < à 10 ans =2 pts ; >ou égal à 10 ans =4pts
6 – INDICES DE MOTIVATION : 6 points		
prépa concours examen du grade PI (3 ans)	/ 2	OUI = 2 pts, NON = 0 pt
concours du grade PI	/ 2	NON = 0 pt, non-admissible = 1 pt, admissible = 2 pts
mobilités internes	/ 1	OUI = 1 pt, NON = 0 pt
mobilités externes	/ 1	OUI = 1 pt, NON = 0 pt
7 - FORMATIONS : 7 points		
formations professionnalisantes (sur 5 ans)	/ 5	0 ou 1 j = 0pt, 2j = 1pt, 3 à 5j=3pts, 6 à 10j = 4pts, 11j ou + = 5 pts
formations personnelles (sur 5 ans)	/ 2	0j = 0pt, 1 à 5j = 1 pt, > à 5j = 2 pts

Critères d'appréciation de l'entretien professionnel

CATEGORIE C

Critères	Nature des critères	Niveau d'appréciations			
<p>3 points</p> <p>Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs</p>	Objectifs individuels (1)		(1)	(2)	(3)
	Fiabilité - Adaptabilité - Polyvalence - Disponibilité (2)	Atteint (1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect de l'organisation collective du travail (3)	Partiellement atteint (0.5 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>6 points</p> <p>Compétences techniques et professionnelles</p>	Initiative et réactivité (1)		(1)	(2)	(3)
	Connaissance et application des directives, règles et procédures (2)	Dépasse les attentes (2 points)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Maîtrise des compétences techniques (3)	Conforme aux attentes (1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>6 points</p> <p>Qualités relationnelles et manière de servir</p>	Autonomie et Sens du travail en équipe (1)		(1)	(2)	(3)
	Relation avec la hiérarchie et les élus (2)	Dépasse les attentes (2 points)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect des valeurs du service public (3)	Conforme aux attentes (1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>6 points</p> <p>Capacité d'encadrement et ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur</p>	Informer et communiquer (1)		(1)	(2)	(3)
	Faire appliquer les décisions (2)	Dépasse les attentes (2 points)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aptitude à coordonner et évaluer (3)	Conforme aux attentes (1 point)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>